



**LE MERCREDI 13 MARS 2019**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

**COMTÉ DE PAPINEAU**

À une séance extraordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 13 mars 2019, à 17 h 35, à laquelle sont présents :

Martine Caron  
Sylvain Tremblay

Edmond Leclerc  
Janie Vallée

**La représentante du comité de parents**

Anne-Marie Arcand

**Absences**

Éric Antoine  
Sylvain Léger

Cécile Gauthier  
Vanessa Reber

**Sont également présents :**

Daniel Bellemare, directeur général  
Jasmin Bellavance, secrétaire général  
Odette Bernier, directrice du Service des ressources humaines  
Pierre Daoust, commissaire  
Jacques D'Août, commissaire (prend son siège à 17 h 48)  
Raymond Ménard, commissaire (prend son siège à 17 h 46)

Le vice-président déclare la séance ouverte.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 21-CE (2018-2019)**

Il est proposé par madame la commissaire Janie Vallée;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2018**

**RÉSOLUTION 22-CE (2018-2019)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Edmond Leclerc;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 novembre 2018 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2019**

**RÉSOLUTION 23-CE (2018-2019)**

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 février 2019 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

\* Des informations nominatives ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



**AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LE CPNCF ET LA FAE CONCERNANT LA LISTE DES ARBITRES DE GRIEFS – APPROBATION**

**RÉSOLUTION 24-CE (2018-2019)**

Attendu les termes de l'entente nationale E6 2015-2020 intervenue entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE);

Attendu que les deux parties ont convenu d'une entente visant à modifier le sous-paragraphe 1) du paragraphe A) de la clause 9-2.03 concernant la liste des arbitres de griefs;

Attendu que l'entente doit être entérinée par les commissions scolaires concernées;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées approuve l'entente intervenue entre le CPNCF et la FAE;

QUE le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soit et est par la présente autorisé à signer tout document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**HUIS CLOS**

**RÉSOLUTION 25-CE (2018-2019)**

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE le comité exécutif siège à huis clos.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 17 h 41.

**RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE**

**RÉSOLUTION 26-CE (2018-2019)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Edmond Leclerc;

QUE le comité exécutif revienne en séance publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 17 h 45.

**ENTENTE INTERVENUE AVEC LE STTCSCV-CSN ET LA CSCV CONCERNANT UN MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN – DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**RÉSOLUTION 27-CE (2018-2019)**

Attendu qu'une entente est intervenue entre le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées – CSN (STTCSCV-CSN) et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV);

\* Des informations nominatives ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



Attendu que l'entente concerne notamment le retour au travail d'un membre du personnel de soutien;

Attendu que l'entente convient aux deux parties;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées approuve l'entente intervenue avec le STTCSCV-CSN concernant l'employée dont le matricule est le [REDACTED]\*;

QUE le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soit et est par la présente autorisé à signer tout document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le commissaire Raymond Ménard prend son siège, il est 17 h 46.

**ENTENTE INTERVENUE ENTRE LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS (SEO) ET LA CSCV CONCERNANT LES DÉPASSEMENTS D'ÉLÈVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 – DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

### **RÉSOLUTION 28-CE (2018-2019)**

Attendu qu'une entente est intervenue entre le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (SEO) et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) concernant les dépassements d'élèves pour l'année scolaire 2018-2019;

Attendu que l'entente convient aux deux parties;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Janie Vallée;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées approuve l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (SEO);

QUE le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soit et est par la présente autorisé à signer tout document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le commissaire Jacques D'Août prend son siège, il est 17 h 48.

**ENTENTE INTERVENUE ENTRE LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS (SEO) ET LA CSCV CONCERNANT LE DÉPASSEMENT DE LA MOYENNE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 – DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

### **RÉSOLUTION 29-CE (2018-2019)**

Attendu qu'une entente est intervenue entre le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (SEO) et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) concernant le dépassement de la moyenne pour l'année scolaire 2018-2019;

Attendu que l'entente convient aux deux parties;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées approuve l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (SEO);

---

\* Des informations nominatives ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.



QUE le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soit et est par la présente autorisé à signer tout document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION 30-CE (2018-2019)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Edmond Leclerc;

QUE la séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 17 h 50.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 27 mars 2019, à 18 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

***Éric Antoine,***  
Président du comité exécutif

***Jasmin Bellavance,***  
Secrétaire général

---

\* Des informations nominatives ont été retranchées afin de protéger des renseignements personnels.